

## ANNEXE 7 - MODELE DE CONVENTION JUDO A L'ECOLE

### Ci-dessous des indications pour la rédaction d'une convention pour l'intervention en milieu scolaire avec les différents intervenants

#### Les parties signataires

##### **Entre**

(La collectivité ou l'association...) représentée par ... (le maire ou le président ....)

##### **Et**

L'inspection académique de ...(Département) représentée par l'Inspecteur d'Académie....

##### **Et**

(L'école ou l'établissement ...) représentée par ... (nom du responsable...)

#### Préambule :

Dans le cadre de la convention de coopération nationale entre le Ministère de l'Education nationale et la FFJDA, l'USEP et l'UNSS et des instructions officielles de l'enseignement de l'éducation physique et sportive, les signataires s'engagent à :

#### *Indiquer les principaux éléments du partenariat, exemples :*

- favoriser la pratique du judo dans le cadre du projet pédagogique des établissements volontaires.
- Permettre l'accès aux installations sportives (le Dojo, lieu de la pratique du judo) en concertation avec les collectivités locales responsables et sous contrôle du Conseiller pédagogique EPS de la circonscription de l'école concernée.
- Favoriser l'organisation de rencontres dans le cadre de l'USEP
- Permettre et favoriser l'activité « Judo » dans le cadre des C.E.L ou de l'opération « école ouverte »
- Proposer aux enfants de vivre des situations favorables au développement harmonieux de leur personne.
- Les savoirs acquis par les enfants doivent leur permettre d'intégrer facilement des structures d'accueil éducatives périscolaires telles que l'USEP et de participer aux activités mises en place par les clubs de la Fédération Française de Judo.
- Etc...

#### Article 1 : Rappel de l'autorité de l'inspection de l'académie sur le projet :

- Toutes les opérations sont menées en concertation avec les signataires sous la responsabilité de l'Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale.
- responsabilité d'enseignement du maître polyvalent que sur le respect des objectifs fixés par les instructions officielles de l'Education nationale.
- Tout courrier émanant du Comité départemental à destination des écoles sera soumis à l'Inspecteur d'Académie avant envoi.

#### Article 2 : les apports des intervenants :

- La mise à disposition de l'intervenant par l'association ou l'intervention à titre personnelle et les formalités liées à son agrément
- Les autres intervenants
- Qui apporte l'aide matérielle en tapis

#### Article 3 : Le financement

- Quelles sont les apports financiers de chacun ?

Article 4 : Les contenus d'enseignement ainsi que les objectifs

- Ils seront exprimés en termes de compétences disciplinaires et transversales à atteindre en fin de cycle présentés aux enseignants sous la responsabilité du Conseiller pédagogique EPS adjoint à l'IEN de la circonscription.
- Ils respecteront les instructions officielles et ne doivent en aucun servir à de la « détection précoce »

Article 5 : Le suivi de ces actions

- Par qui sont suivies les actions : le Conseiller pédagogique départemental EPS ou par le Conseiller pédagogique de la circonscription de l'école concernée, sous la responsabilité de l'Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale...
- Réunions de concertation, évaluation prévue...

Article 6 : Définition des rôles de chacun : intervenant et maître de la classe.

Article 7: Le cycle « Judo »

- Nombre de séances (au moins dix séances).
- Horaires, lieu, déplacements éventuels
- Cycle concerné ...

Article 8 : Assurances

- Comment est assurée en responsabilité civile l'association (voir contrat d'assurance FFJDA pour les associations affiliées) ?
- Assurance responsabilité civile et individuelle accident de l'enseignant (voir contrat d'assurance FFJDA pour les licenciés)
- Assurance de l'établissement
- Assurance Responsabilité civile et Individuelle accident des élèves pour la pratique du judo

Article 9: Durée de la convention

- Indiquer la durée de la convention, les modalités de renouvellement et de résiliation :  
Ex : La présente convention est conclue pour une durée de .... . Elle est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties avant le début de l'année scolaire suivante.

Signatures

représentant collectivité ou association  * <i>nom des signataires</i>	Directeur école*	Maître de la classe *	Intervenant*
---	------------------	-----------------------	--------------